

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 4

Pièce n° 5.2.4 ZA Les Perruches 1/2 000 ème

Vu pour être annexé à la délibération du :

Agence Karine Ruelland architecte urbaniste

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-2 DU CODE DE L'URBANISME

N°	Cadastre (parcelles concernées)	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m²)
2AD 595		Aire de stationnement	Commune	1 498
3AD 560		Aire de stationnement	Commune	1 878
D 103, 104, 111, 187, 223, 326, 437, 384, 402, 422, 428		Création d'un chemin piétonnier	Commune	2 300
AB 420, 422		Aménagement de voirie	Commune	191
2A63, A648, A645, et A819		Aménagement de voirie	Commune	529
C 362, 365		Aménagement de voirie	Commune	933
2AE 215		Passage en sous terrain de la D125	Département	7729
2A4 212, 219		Passage en sous terrain de la D125	Département	726
10AD 378, 448, 449, 452, 453, 464, 474, 472, 667, 714, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 821, 823, 1226, 1569, 1570, 1574, 1575, 1576, 1577, 1715, 1716		Passage en sous terrain de la D125	Département	3883
11AD 1602, 1605, 1606, 1789		Passage en sous terrain de la D125	Département	1 182
12AD 339, 340, 342, 785, 486, 666, 665, 670, 671		Passage en sous terrain de la D125	Département	3044
13AD 488, 689, 1243, 1244		Passage en sous terrain de la D125	Département	1 112
14B 183, 231, 234, 237, 240, 243, 246, 249, 252, 255		Passage en sous terrain de la D125	Département	2 239
15B 527, 531, 204, 201, 203, 274, 275, 309, 310		Passage en sous terrain de la D125	Département	6125
16B 116, 193, 203, 210, 214, 215, 220, 223, 307		Passage en sous terrain de la D125	Département	4 377
			Total:	29 952
17A1 80		Équipement public	Commune	500
18A8 204		Chemin piéton	Commune	373
19F 95-96-97		Jardins familiaux	Commune	2843
20F 105		Jardins familiaux	Commune	589
21F 68-69-70-709-710		Équipements publics	Commune	6123
22F 73-74-75		Équipements publics	Commune	252
D 189-425-126-183-184-185-186-187-193-194-196-197-198-199-200-201-176-177-169-170-213-171		Ru de la Marlière	Commune	3 395
24C 379		Aménagement de circulations locales	Commune	586
25A 447		Aménagement de voirie	Commune	1 127
26A 768		Aménagement de circulations locales	Communes	838
27B 121-131-132		Aire de stationnement	Commune	1 312
28AB 1		Aménagement de voirie	Commune	679
29AC 233		Aménagement de voirie (élargissement de trottoir)	Commune	147
30AD 425		Aménagement de voirie	Commune	350
31AB 371-372-391		Création d'un équipement public	Commune	3294
TOTAL				59 694

- Limite de commune
- Limite de zone
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L. 123-1-4 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme
- Protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-1-8° du code de l'urbanisme
- Recul imposé par rapport à l'alignement
- Marge de retrait des constructions
- Élément du patrimoine bâti protégé au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme

